
Adresse de la société populaire de Nogent-sur-Seine (Aube), en annexe de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Nogent-sur-Seine (Aube), en annexe de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 257;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21457_t1_0257_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

En vertu de la loi du 27 floréal, l'an troi-
sième de la République française une et
indivisible.

Signé, GUILLEMARDET,
J.-J. SERRES, BALMAIN, C.A.A. BLAD,
secrétaires (141).

AFFAIRE NON MENTIONNÉE AU PROCÈS-VERBAL

48

[*La société populaire de Nogent-sur-Seine (Aube)*
à la Convention nationale, le 24 vendémiaire
an III] (142)

Égalité, Liberté, Mort aux tirans.

Votre adresse énergique au Peuple français, citoyens Représentans, dont la lecture a souvent été interrompue par des cris de *Vive la République, une et indivisible, Vive la Convention nationale*, parle aux coeurs sensibles des vrais amis de l'égalité et de la liberté le pur langage du patriotisme; et vous en félicitant, la société populaire de Nogent-sur-Seine la considère sous les rapports sociaux, comme un chef-d'oeuvre de morale et de sagesse, sous les rapports politiques, comme un phare pour l'opinion publique et une boussole pour le vaisseau de la République, vainement battu des flots de la malveillance contre lequel se briseront toujours les vagues de l'intrigue, et qu'en bons et sages pilotes, vous saurez conduire dans le port du bonheur.

Salut et Fraternité.

Les membres du comité de correspondance.
Suivent 7 signatures.

(141) P.-V., XLVIII, 139.

(142) C 325, pl. 1406, p. 36.